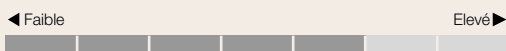


Rapport risque / performance



Politique d'investissement

L'objectif du compartiment est l'appréciation du capital à long terme à travers l'investissement dans des actions et obligations des pays émergents. La partie actions peut varier entre 60 % et 100 %. L'allocation obligataire résulte du manque d'opportunités du côté actions. La structure du portefeuille découle de l'addition des opportunités d'investissement individuelles. Le choix des actions repose sur le principe du "business-like investing". Cette approche implique que chaque investissement est appréhendé comme une prise de participation dans une entreprise avec un horizon d'investissement à long terme. De ce fait, le gestionnaire est à la recherche de sociétés de qualité bénéficiant d'un avantage compétitif tangible, qui leur permet d'être rentable et de générer un cash-flow élevé de façon récurrente. Un accent particulier est mis sur la valorisation des sociétés. Au moment de l'investissement, le cours de bourse doit offrir une décote par rapport à la valeur intrinsèque calculée pour l'entreprise. Ce compartiment est également noté en USD avec une politique d'investissement identique (LU0887931029).

Commentaire de gestion

L'indice action des marchés émergents, le MSCI Emerging Markets NR, a progressé de 6,4% en EUR au premier trimestre 2021. Le fonds (Retail, classe B) a augmenté de 4,5% en EUR sur la période.

Sur les marchés émergents, ce sont les secteurs cycliques, comme les matériaux et l'immobilier, qui affichent la performance la plus marquée.

Fonds mixtes

Horizon d'investissement minimum : > 10 ans

Situation au 21/06/2021

Performance

Performance annualisée depuis le lancement 24/02/2013 : **+ 1,49 %**


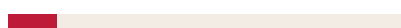



	Depuis le 01/01/2021	2020	2019	2018	2017	2016	Depuis le lancement
■ Fonds (%)	2,62	3,78	11,70	-12,72	20,95	3,22	13,08
■ Indice ¹ (%)	6,68	17,32	18,86	-16,47	35,23	9,15	49,85

¹ = Morningstar - Global Emerging Markets Equity (USD)

Composition du portefeuille

Répartition par instrument

Actions	87,39 %	
Liquidités	12,20 %	
Obligations	0,41 %	

Principales positions

Taiwan Semiconductor Manufacturing Co Ltd	4,90 %
Tencent Holdings Ltd	4,31 %
Alibaba Group Holding Ltd Reg S	4,16 %
Samsung Electronics Co Ltd	3,36 %
Ambev SA	2,83 %

Commentaire de gestion

La santé, les biens cycliques et les biens de consommation ont en revanche enregistré les résultats les plus faibles.

Depuis la mi-février, les grandes entreprises s'inscrivent en baisse alors que les plus petites réalisent des résultats nettement supérieurs. Une rotation s'est effectuée des valeurs de croissance vers les valeurs dites de rendement.

Ce trimestre, le gestionnaire de fonds a pris une position dans deux nouvelles entreprises.

ACE Hardware, plus grand distributeur indonésien spécialisé dans l'aménagement intérieur, qui compte plus de 200 magasins et commercialise plus de 60 000 articles. Avec près de 20% de parts de marché, c'est le plus gros acteur de son secteur. Il dispose encore de nombreuses possibilités de croissance, le marché de l'aménagement intérieur demeurant très fragmenté et dominé à plus de 70% par des boutiques artisanales.

Tata Consultancy Services (TCS), prestataire mondial de services informatiques allant de l'implémentation de logiciels aux conseils en transformation numérique pour les équipes d'exploitation de sociétés. Installée à Mumbai, TCS est la plus grande entreprise informatique indienne en termes de chiffre d'affaires. Elle emploie plus de 450 000 personnes. Elle dégage près de la moitié de son chiffre d'affaires aux États-Unis et 30% en Europe (principalement au Royaume-Uni).

Elle apparaît bien placée pour capter la demande croissante de transformation numérique, telle que le transfert vers le cloud, la mise en oeuvre de l'intelligence artificielle, l'automatisation, les technologies de la blockchain, la cybersécurité ou la réalité virtuelle. Les obligations de mobilité sociale vont encore accélérer cette transformation.

En janvier, le gestionnaire de fonds a vendu deux entreprises spécialisées dans les boissons pour des questions de valorisation : le brasseur chinois Tsingtao et la société turque Anadolu Efes.

L'allocation en actions est passée de 91% au début du trimestre à 88% fin mars.

Société de gestion

BLI - Banque de Luxembourg Investments S.A.

Publications de la VNI

Informations générales

Date de lancement	24/02/2013	Dernière mise à jour	24/06/2021
Devise	USD	Commission de gestion	1,25 %
Actifs nets (Mio)	USD 597,76	Droits d'entrée max.	5,00 %
Calcul de la VNI	Chaque jour ouvré	Droits de sortie	0,00 %
VNI (21/06/2021)	USD 113,08	ISIN CAP	LU0887931029
Frais Courants	1,50 %	Duration	0,03

DISCLAIMER

Le terme "fonds" est utilisé comme terme générique pour des compartiments de SICAV. Le fonds concerné est sans échéance prédéterminée ni protection du capital. BL est une SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois gérée par BLI - Banque de Luxembourg S.A. (ci-après "BLI"), société de droit luxembourgeois.

Le présent document est destiné à des fins strictement promotionnelles. Les informations et opinions émises ne doivent donc pas être considérées comme des conseils juridiques ou fiscaux, ni comme une sollicitation ou recommandation à l'investissement. Les informations contenues dans le présent document sont fournies à titre indicatif, ne valent que pour le moment où elles ont été données et peuvent être mises à jour ou modifiées sans avis préalable.

La responsabilité de Banque de Luxembourg S.A., sa Succursale de Belgique, et BLI (ci-après ensemble "la Banque") ne saurait être engagée ni par ces informations ni par les décisions qu'une personne, cliente ou non de la Banque, pourrait prendre sur leur fondement, cette personne conservant le contrôle de ses décisions. Il est de la responsabilité de tout intéressé potentiel de s'assurer qu'il comprend tous les risques associés à ses décisions d'investissement et ne doit décider d'investir qu'après une réflexion approfondie, avec l'assistance de ses propres conseillers, sur l'adéquation entre ses investissements et sa situation financière particulière, en tenant notamment compte des aspects juridiques, fiscaux ou comptables et des contraintes ou restrictions légales et réglementaires potentielles relatives à l'opération envisagée. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, l'exactitude, la validité, la justesse ou l'exhaustivité des appréciations et attentes fondées sur la base des informations communiquées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. La Banque n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le rendement de ces valeurs dans l'avenir. Tout investissement implique des risques pouvant inclure des pertes de capital.

Les souscriptions des parts de fonds ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier prospectus, du dernier rapport semestriel et annuel et, s'agissant d'un OPCVM, du document d'information clé pour l'investisseur ("DICI", "Key Investor Information Document - KIID"), lequel **doit être attentivement lu avant toute décision d'investissement**. Le prospectus ainsi que le KIID mentionnent les caractéristiques, les coûts et les risques liés au fonds. Ces documents sont mis à disposition de manière permanente et sans frais, notamment en français, néerlandais, allemand et anglais par la Banque en son siège ainsi que dans tous ses centres de banque privée. Le DICI/KIID pourra être consulté via le site internet public de la Banque www.banquedeluxembourg.com

Il est interdit de reproduire, de transmettre, de distribuer, de diffuser le présent document, et les informations qu'il contient, sans accord préalable explicite et écrit de la Banque.

INFORMATIONS LEGALES POUR LA BELGIQUE

Taxe applicable à un résident belge (personne physique ou personne morale) - Taxe sur les opérations de bourse sur les rachats de parts de capitalisation: 1,32% (max 4.000 EUR) - Les parts de distribution ne sont pas soumises à la TOB - Précompte mobilier des parts détenues sur un compte ouvert auprès de la Succursale de Belgique : 30 % sur les distributions (Parts de distribution A) et sur la partie de la plus-value assimilée à un intérêt lors de rachat de parts de capitalisation (part B) des compartiments investis à plus de 10 % en créance - Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Traitement des plaintes - Service Interne : Banque de Luxembourg, Succursale de Belgique, par courrier à son siège ou par email : Reclamations@bdlux.be - Service externe : Service de Médiation Banques-Crédits-Placements, par courrier : Rue Belliard 15-17, boîte 8 B-1040 Bruxelles ou par email : ombudsman@ombfin.be.

INFORMATIONS LEGALES POUR LA SUISSE

Les documents légaux relatifs au fonds décrit dans le présent document peuvent être obtenus gratuitement auprès de CACEIS (Switzerland) S.A., 7-9 Chemin de Précoissy, CH-1260 Nyon, Suisse, qui agit en tant que représentant de la SICAV en Suisse, conformément aux dispositions de la loi fédérale du 23 juin 2006 sur les placements collectifs de capitaux. La SICAV a désigné Banque CIC (Suisse) SA, Marktplatz 13, CH-4001 Bâle, Suisse en tant que service de paiement en Suisse.

Dernière mise à jour : 31/08/2016